

MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR LOUISE POIRIER
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE-DU-NORD À
SAINT-JOACHIM

PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

Avril 2013

Je suis une résidente de Saint-Tite-des-Caps depuis plus de 4 ans.

L'intérêt que je porte au projet vient du fait que, pour moi, la préservation de la biodiversité, de la capacité de support des écosystèmes et celle de l'intégrité du paysage sont primordiales, de même que la rentabilité économique pour toute la population du Québec y compris celle des générations à venir. Or, ces principes de développement durable ne sont pas respectés.

Les terres sur lesquelles seraient érigées les principales composantes de la centrale sont de tenure privée; les rives et la force hydraulique appartiennent à Hydro-Québec, mais la rivière, elle, appartient à tous les Québécois. C'est pourquoi je me sens concernée.

C'est un fait, Hydro-Québec a des surplus de plusieurs TWh jusqu'en 2020. Il en coûte plusieurs centaines de millions de dollars à Hydro chaque année pour acheter de l'électricité dont elle n'a pas besoin. Ainsi, elle versera 150 millions de dollars cette année à l'usine de Bécancour pour que celle-ci ne produise pas un seul électron ! Et c'est sans tenir compte de la mise en service des centrales de la Romaine ni de différents projets éoliens comme ceux de la Seigneurie de Beaupré situés sur des terres qui, elles, ne sont pas à fort potentiel récréotouristique.

Pour le projet Hydro-Canyon St-Joachim, le coût d'achat par Hydro serait de 8,2¢/kWh plus une indexation de 2,5% par année, plus les frais de transport de 0,75¢/kWh (coût annualisé), ce qui reviendrait à 8,95¢/kWh. A la dernière séance du BAPE, le promoteur et Hydro ne s'étaient toujours pas entendu sur la longueur ni sur la sorte de câbles, aériens ou souterrains.

Quand on sait qu'Hydro n'obtient que 4¢/kW sur les marchés américain et international et 7¢/kW au Québec, on voit tout de suite qu'il y a un grave déficit. Et ce déficit va se traduire par une augmentation de nos factures d'électricité (la Régie de l'Énergie vient justement d'autoriser une hausse de 2,4%).

Le cours d'économie 101 nous dit qu'une entreprise qui achète un bien pour le revendre à perte, n'est pas rentable. Sauf qu'ici, les entreprises privées font du profit sur le dos des contribuables et ce sont tous les Québécois qui épongent les pertes d'Hydro. Je crains une privatisation en sourdine de notre ressource hydraulique.

Le rendement à l'investissement est proportionnel au risque. C'est du moins ce que les institutions financières nous répondent toujours pour justifier le ridicule intérêt qu'ils donnent sur les dépôts à terme et pour bien nous avertir de leur impuissance face aux soubresauts du marché boursier. Alors pourquoi en serait-il autrement pour la Société Hydro-Canyon et pourquoi ne serait-elle pas soumise aux fluctuations du marché de l'énergie?

Quant à la redevance de 6% payée à la MSJ et à la MRC, qu'en sera-t-il si, soit pour garder le débit esthétique garanti, soit à cause d'étés potentiellement plus secs dus aux changements climatiques, l'initiateur a des rendements inférieurs à ceux prévus? Le 6% n'équivaudra peut-être pas à l'estimation de \$500,000/année promise.

Pour ce qui est de la création d'emploi, l'exploitation de cette centrale ne créerait qu'un emploi permanent à temps plein et un temps partiel et quelques emplois potentiels reliés à l'entretien. Les autres emplois ne dureraient que le temps de la construction.

Comme simple citoyenne, j'ai été très étonnée de constater à quel point il était facile de changer un plan d'urbanisme et de modifier un schéma d'aménagement. Je croyais naïvement que ces derniers étaient conçus pour protéger le territoire de visions trop mercantiles; au contraire, on peut facilement les changer pour qu'ils intègrent de futurs projets controversés. À ce que j'ai compris, la partie de St-Joachim concernée par le projet, est passée en 2009 d'une zone de conservation à une zone récréoforestière dans le but avoué de permettre la construction d'une centrale électrique. Mais le schéma d'aménagement de la MRC classe la même zone dans une affectation conservation : « La portion de la rivière Sainte-Anne-du-Nord comprise entre le site des Sept-Chutes et la municipalité de Beaupré-incluant le Canyon Sainte-Anne-est affectée à la conservation. Afin de préserver le potentiel récréotouristique de ce secteur, la MRC demeure prudente face à leur utilisation. » (page 7-93 de l'étude d'impact).

De plus, « Dans le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Joachim, les usages prévus en zone de conservation sont identiques à ceux mentionnés dans le schéma d'aménagement de la Côte-de-Beaupré, soit des aménagements minimaux s'harmonisant à la conservation et à la mise en valeur de la nature. » (page 7-94 de l'étude d'impact).

Si une mini-centrale est considérée comme un aménagement minimal, il y a lieu de se poser de sérieuses questions! La latitude invoquée quant à la définition de « conservation » me laisse perplexe. L'aménagement d'un barrage hydroélectrique est maintenant dénommé un « équipement à caractère régional »!

Malgré toute la bonne volonté du promoteur, le paysage et l'écosystème seraient irrémédiablement changés. Il y a déjà deux barrages sur la rivière, il me semble que c'est déjà trop.

En ce qui concerne le caractère écologique du projet, eh bien, le débit réservé proposé par le promoteur n'en est pas un. C'est un débit réservé minimal de 0,4m³/s l'été et de 0,25m³/s l'hiver qui ne vise que la SURVIE des poissons et qui n'assure pas nécessairement la libre circulation de ceux-ci ni l'oxygénation adéquate de l'eau. À date, le promoteur n'a en aucune façon reçu l'approbation des experts du MDDEFP ni de ceux du MRNF; il n'a reçu que l'avis de recevabilité de l'étude d'impact. Par ailleurs, les experts du MDDEFP ont à plusieurs reprises dit qu'ils trouvaient les propositions du promoteur tout à fait inhabituelles, comme par exemple des mesures de compensation inadéquates car proposées dans le bief intermédiaire qui est déjà en déficit etc...Le poisson et son habitat sont des enjeux majeurs du projet selon eux.

N'importe quel pêcheur invétéré vous dira qu'il n'y a aucune comparaison possible entre les prises d'autrefois et maintenant. Il y a 30 ans, on pêchait plusieurs sortes de poissons en très peu de temps dans différents petits cours d'eau et dans le fleuve; maintenant, il y a plusieurs espèces qui ont disparues et en un après-midi, les pêcheurs ne se disputent que quelques prises. La portion de la rivière Sainte-Anne concernée par le projet n'est peut-être pas la plus poissonneuse, mais la situation ne fera qu'empirer. En effet, les poissons devront se contenter d'une période de transition de débit de 20 minutes, survivre dans quelques 25 cm³ d'eau avec possiblement un aérateur, ne pas geler l'hiver, ne pas trop grossir (ça ne sera pas trop difficile) car d'après l'équation mathématique des experts, le taux de mortalité dans les turbines de type Francis (possiblement installées) augmente avec la longueur des poissons mais ne pas être trop petits non plus pour ne pas passer à travers la grille de 40 mm d'espacement aménagée en amont de la prise d'eau!...Les poissons devaient aussi emprunter une sorte d'autoroute qui les aurait guidés vers une passe à poissons afin de diminuer le risque d'entraînement dans les turbines mais celle-ci a été jugée trop dangereuse par les experts du MRNF. Permettez-moi de trouver qu'il y a beaucoup d'impondérables dans tout cela et de douter de la capacité des poissons à passer tous ces tests!

Quand le promoteur parle d'acceptabilité sociale, il fournit des chiffres qu'il interprète à sa façon. Deux séances publiques en 2010 (91 et 57 participants) et une en 2011 (54 personnes) dont on ne sait pas précisément l'opinion, ce n'est pas ce que j'appelle un consensus. Les entrepreneurs et les organismes de gens d'affaires ne représentent qu'une partie de la population. On a qu'à consulter les dépliants et les annonces parues dans les journaux locaux pour s'apercevoir que la MRC de la Côte-de-Beaupré et la municipalité de St-Joachim présentaient une information partisane du projet. De plus elles profitent d'une visibilité et de moyens que les opposants du projet n'ont pas.

Ce n'est pas un « taux de soutien de 98,8% pour la municipalité de St-Joachim » (lettre envoyée par la SHCSJ à différents ministres pour tenter de discréditer Fondation Rivières et donc

d'arrêter la demande d'une audience publique auprès du MDDEP) (annexe 1). En réalité, lors de la consultation publique de février 2010 (annexe 2), 399 répondants de St-Joachim sur 1,329 résidents (chiffres de 2012 sur le site de la municipalité), ça fait 30% des résidents favorables au projet tel que décrit unilatéralement par la municipalité. 76 répondants du reste de la MRC sur 25,361 (chiffres de 2012 sur les sites des 8 municipalités), ça fait .003% et 475 répondants sur l'ensemble de la MRC, ça fait moins de 2% de la population de la MRC!

Finalement, il y a un dernier point qui m'inquiète : c'est celui du suivi environnemental. D'après ce que j'ai compris, il serait mené par le promoteur, suite à un engagement ferme. Ne serait-il pas plus logique qu'il soit fait par une entité indépendante sous la surveillance du MDDEFP?

Dernièrement, le Sentier des Caps a reçu une reconnaissance internationale du réseau CNN qui le classait parmi les 10 destinations les plus prestigieuses pour faire des randonnées, admirer les paysages fantastiques du fleuve et des chutes qui l'alimentent de même que la faune et la flore de ses forêts anciennes.

Le Canyon Sainte-Anne est un site exceptionnel. A l'aide des économies réalisées (24 millions chaque année d'après la ministre Ouellet), on pourrait penser à développer encore plus la vocation récréotouristique de la région.

La SHCSJ a décidé d'opter pour l'arrogance et l'opportunisme.

Arrogance, car pour elle, la volonté du gouvernement d'arrêter le programme des minicentrales n'est qu'une décision politique basée sur des chiffres erronés et émise par communiqué de presse, la ministre peut changer et la décision peut être renversée par l'opinion publique! De plus, on a droit à une attaque personnelle envers la ministre Ouellet. C'est de la basse politique.

Ce gouvernement a été élu démocratiquement et la ministre a agi au nom du gouvernement.

Si on poursuit le raisonnement du promoteur, alors le Programme d'achat d'électricité pour les minicentrales hydroélectriques n'est qu'un programme et il peut être arrêté n'importe quand.

Opportunisme, car je me demande si la SHCSJ va poursuivre ses demandes sur deux tableaux : évaluation environnementale et demande de compensations? Et ce, malgré la volonté du gouvernement de ne pas céder les forces hydrauliques qui appartiennent à tous les Québécois.

Le développement ne doit pas se faire à tout prix ni dans une perspective à court terme. Dans un contexte de surconsommation où l'on privilégie une croissance illimitée sur une planète aux ressources limitées, il faut absolument revoir notre façon de préserver cet équilibre si fragile entre les humains et leur environnement.

FIN DE DOCUMENT

ANNEXE I



Hydro-Québec Distribution est présentement en situation de surplus suite à ses divers contrats d'approvisionnement post-patrimoniaux à long terme. Cependant, peu importe la manière d'analyser la situation, toute comparaison du coût de revient de l'électricité générée par le projet doit impérativement être faite par rapport aux différentes sources d'approvisionnement post-patrimoniaux présentement disponibles. Celles-ci incluent des contrats à long terme pour la fourniture d'énergie provenant de la biomasse, de l'éolien, de la petite hydro et de la cogénération, l'achat d'électricité supplémentaire à Hydro-Québec Production au coût du marché, et l'achat d'électricité sur les marchés à court terme. Lorsqu'on porte notre attention sur le coût de revient de toutes ces formes d'énergie post-patrimoniales, on découvre qu'elles représentent un coût moyen pour Hydro-Québec Distribution de 89,7 \$/MWh selon ses prévisions pour l'année 2013 alors que le coût de revient du projet Hydro-Canyon est évalué à 80,8 \$/MWh pour la même année. Contrairement aux affirmations de Fondation Rivières, l'électricité produite par le projet Hydro-Canyon est donc une option avantageuse pour combler ses besoins post-patrimoniaux, et ce encore plus lorsqu'on la compare au coût des autres sources d'énergie renouvelable telle la biomasse ou l'éolien (+/- 110 \$/MWh). Fondation Rivières ne devrait donc pas parler d'une perte mais bien d'un gain pour Hydro-Québec Distribution si le projet est approuvé, gain qui pourrait être grossièrement chiffré à un peu moins de 1 M\$ selon les données de l'année 2013.

De plus, Fondation Rivières prend soin de passer sous silence l'entièreté des retombées économiques que le projet engendrera pour la société Québécoise et l'économie locale au cours des 20 prochaines années, incluant les redevances à la communauté (10,8 M\$), les redevances au gouvernement du Québec pour l'utilisation des forces hydrauliques qui sont retournées au fond des générations (8,6 M\$), les impôts provinciaux et fédéraux (9,6 M\$), les investissements dans l'économie locale pour l'entretien et l'opération (13,8 M\$), sans oublier les retombées économiques locales directes en lien avec la construction du projet qui sont évaluées à 35,9 M\$.

Le reste de la demande de Fondation Rivières comporte également de nombreuses affirmations incomplètes, erronées et parfois même trompeuses.

Ainsi, Fondation Rivières allègue au sixième paragraphe qu'en 2002, une importante opposition se serait manifestée contre le projet. La réalité en est tout autre. Déjà en 2002, le développement du projet était piloté par le conseil de la MRC de La-Côte-de-Beaupré avec le soutien de ses concitoyens. Un consensus local sur la possibilité de développer le projet en conformité avec les principes du développement durable était alors en place tout comme il l'est aujourd'hui (taux de soutien de 98,8% pour la municipalité de Saint-Joachim). Cette opposition alléguée provenait alors de groupes de pression basés en dehors de notre région, avec Fondation Rivières en tête.

En accord avec le programme de votre parti, la MRC de La-Côte-de-Beaupré et ses concitoyens considèrent qu'ils sont les mieux placés pour « s'assurer que l'utilisation

ANNEXE 2

**PROJET HYDRO-CANYON SAINT-JOACHIM
REGISTRE DE CONSULTATION PUBLIQUE
Sommaire des bulletins de participation reçus en date du 1^{er} février 2010**

	Ville	Nombre de bulletins reçus	Pour	Contre
MRC La Côte-de-Beaupré	Saint-Joachim	405	399	6
	Saint-Tite-des-Caps	28	28	
	Beaupré	13	13	
	Sainte-Anne-de-Beaupré	10	10	
	L'Ange-Gardien	8	8	
	Boischatel	7	7	
	Château-Richer	6	6	
	Saint-Ferréol-les-Neiges	4	4	
	Québec	6	6	
Ville inconnue	2	2		
	Total	489	483	6